

MÉMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogthums Luxemburg.

Samedi, 16 février 1895.

N. 7.

Samstag, 16. Februar 1895.

Loi du 16 février 1895, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1895.

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;
De l'assentiment de la Chambre des députés ;
Vu la décision de la Chambre des députés du 15 février courant et celle du Conseil d'Etat du même jour, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le budget de l'État pour l'exercice 1895 est arrêté :

en recette à la somme de 9,429,300 fr. ;
en dépense à la somme de 8,837,765 fr. ;
en recette et en dépense pour ordre à la somme de 1,305,000 fr. ;
le tout conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. La part des communes dans le produit de l'impôt foncier pour l'exercice 1895 est fixée à 5 pCt.

Art. 3. Les crédits non limitatifs ne sont pas susceptibles d'être transférés.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit

Gesetz vom 16. Februar 1895, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für's Jahr 1895 betreffend.

Wir ADOLPH, von Gottes Gnaden, Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;
Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;
Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 15. Februar ct., und derjenigen des Staatsrathes vom selben Tage, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

Saben verordnet und verordnen :

Art. 1. Das Staatsbudget für's Jahr 1895 ist festgesetzt :

in Betreff der Einnahmen auf Fr. 9,429,300 ;
in Betreff der Ausgaben auf Fr. 8,837,765 ;
in Einnahmen und Ausgaben für Rechnungsordnung auf Fr. 1,305,000 ;
dies nach Maßgabe des nachstehenden Etats.

Art. 2. Der Antheil der Gemeinden an dem Ertrage der Grundsteuern ist für das Jahr 1895 auf 5 pCt. festgestellt.

Art. 3. Für nicht einschränkende Credite ist keine Ueberschreibung zulässig.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins

insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

„Memorial“ eingedruckt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Château de Walferdange, le 16 février 1895.

Schloß Balserbingen, den 16 Februar 1895.

ADOLPHE.

Adolph.

Les membres du Gouvernement,

Die Mitglieder der Regierung,

EYSCHEN.

Eyschen.

KIRPACH.

Kirpach.

M. MONGENAST.

M. Mongenast.

Chapitre 1^{er} — Recettes.

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1895.
	Section I ^{re} .	
1	Excédant présumé des recettes de l'exercice antérieur fr.	4,500,000
	Section II. — Contributions directes et accises.	
2	Contribution foncière :	
	a) Propriétés non bâties 682,000	968,000
	b) Propriétés bâties (sol et élévation) 306,000	
3	Contribution mobilière et personnelle, patentes	865,000
4	Impôt sur les mines et minières	85,000
5	Impôt sur les cabarets	185,000
6	Eau-de-vie indigène ou importée de la Prusse, etc.	210,000
7	Bière.	110,000
8	Recouvrement des frais de poursuites	2,400
9	Timbres de quittances d'accises	2,000
10	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats	2,000
11	Extraits du cadastre	1,500
12	Recettes diverses	1,000
		2,431,900

Articles.	LIBELLÉ	Prévisions pour 1893.
	Section III. — Douanes.	
13	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein :	
	a) Droits d'entrée et de sortie	1,862,000
	b) Sucre de betteraves	402,000
	c) Sel	234,000
	d) Tabac indigène	60,000
	e) Droit de statistique	1,500
	Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsabgabe sur la bière	24,000
	Section IV. — Enregistrement et Domaines.	
14	Enregistrement	400,000
15	Greffé	19,000
16	Hypothèques	63,000
17	Successions	100,000
18	Centimes additionnels	175,000
19	Timbre	195,000
20	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	10,000
21	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudes, confiscations en numéraire	65,000
22	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger	25,000
23	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance	1,800
24	Ferme de la pêche et des passages d'eau	10,000
25	Frais de garde de bois communaux	17,000
26	Ventes immobilières	45,000
27	Ventes mobilières	23,500
28	Produit des pépinières de l'État	6,500
29	Rentes des concessions minières	284,200
30	Locations	5,000
31	Frais de ventes d'immeubles	4,500
32	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières	3,000
33	Recettes diverses	5,000
		1,459,200

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1893.
Section V. — Postes, télégraphes et téléphones.		
34	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes	670,000
35	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	48,000
36	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes	80,000
		798,000
Section VI. — Prisons, dépôt de mendicité et hospice central.		
37	Produit du travail des détenus	85,000
38	Produit de la cantine et recettes diverses	1,000
39	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires	115,000
		201,000
Section VII. — Recettes diverses.		
40	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions	200,000
41	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des collèges; minerval à payer par les élèves de ces établissements; et contingent de la commune d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci.	74,500
42	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades	8,000
43	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement	6,000
44	Versements par les Sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	25,000
45	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains	29,000
46	Remboursement des dépenses de la Caisse d'épargne	20,500
47	Excédant de recettes de comptes extraordinaires	3,000
48	Remboursement par d'anciens élèves boursiers	700
49	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	24,000
50	Intérêts de fonds en dépôt : a) Fonds de l'État 30,330 b) Fonds de consignations 4,800 c) Intérêts et remboursement d'obligations acquises par l'État 19,870	55,000
51	Minerval des élèves de l'école d'accouchement; frais d'entretien des femmes solvables admises à la maternité	4,000
52	Solde disponible sur le produit de l'emprunt de 1894, affecté à la conversion des emprunts de 1889 et 1863.	p ^r memoire.
		453,700
Total des recettes		9,429,300

Chapitre II. — Dépenses.

Articles.	LIBELLÉ.	Credits pour 1895.
	Section I^{re}. — Liste civile.	
1	Liste civile	200,000
	Section II. — Gouvernement.	
2	Traitements du ministre d'État, des directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement	62,900
3	Traitements du personnel des bureaux, des huissiers de salle et du concierge de l'hôtel de Gouvernement	71,300
4	Frais de route et de séjour	2,250
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises).	15,000
6	Statistique	4,500
7	Depenses pour decorations	6,000
8	Depenses diverses	800
	Section III. — Chambre des députés.	162,450
9	Chambre des députés	33,000
9 ^{bis}	id. — Restant du dernier exercice	1,275
	Section IV. — Conseil d'État	34,273
10	Conseil d'État	17,000
	Section V. — Secrétariat du Grand-Duc.	
11	Traitement du secrétaire ; frais de bureau et frais de déplacement	12,300
	Section VI. — Relations extérieures.	
12	Legations	25,000
13	Consulats	6,500
14	Depenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger	7,600
	Section VII — Justice.	39,100
15	Traitements, suppléments de traitement et indemnités des magistrats et fonc- tionnaires de l'ordre judiciaire, y compris 3480 fr., restant de l'exercice 1893	284,600
15 ^{bis}	Classement des archives judiciaires ; confection des tables. (y compris un restant de 750 fr. du dernier exercice.)	5,000
16	Frais de bureau des justices de paix	2,400

Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1895.
17	Dépenses du casier judiciaire et de la police des étrangers	7,500
18	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les bibliothèques du barreau comprises) et frais de chauffage et d'éclairage	15,000
19	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police	4,000
20	Frais de route et de séjour	1,000
21	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire .	400
22	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	4,700
23	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution de commissions rogatoires transmises de l'étranger. — Ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.)	54,000
24	Frais d'exécution de la loi sur la falsification des denrées alimentaires. . .	12,000
25	Huissiers audienciers de la Cour, traitements des concierges	4,000
26	Frais d'exécution d'arrêts criminels. (Crédit non limitatif)	1,000
26 bis	Dépenses à faire pour la reliure des registres de l'état civil de la période de 1880-1893, et des tables décennales de ces registres	1,600
	Section VIII. — Cultes.	397,200
	<i>a) Culte catholique.</i>	
27	Traitements du clergé	422,000
28	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	2,800
29	Indemnité de cent francs maintenue à titre transitoire en faveur des desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés (loi du 1 ^{er} mai 1894, art. 4)	3,200
30	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs	15,000
31	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire	3,000
32	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	300
33	Subside pour le culte catholique et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal	5,500
	<i>b) Culte protestant.</i>	
34	Indemnité à un ministre du culte protestant à Luxembourg	2,870
35	Subside	500

Articles.	L I B E L L E.	Crédits pour 1893.
	<i>o</i> <i>Culte israélite.</i>	
36	Traitement du rabbin	2,870
37	Subside	500
	Section IX. — Corps de gendarmerie et des volontaires	458,540
38	Corps de gendarmerie et des volontaires	400,000
39	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie	26,500
40	Subside à la caisse de secours des sous-officiers et gendarmes	2,500
	Section X. — Chambre des comptes.	429,000
41	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	37,400
42	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues	1,600
	Section XI. — Recette générale.	39,000
43	Traitements du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la rétribution du caissier et d'un commis aux écritures; frais de contrôle.	16,200
44	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dépenses de service	3,350
	Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.	19,550
45	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de révision	212,300
46	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention de 1838, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie	3,000
47	Frais de route et de séjour	7,900
48	Cadastre. — Rétributions variables	24,000
49	Statistique des revenus fonciers	200
50	Renouvellement partiel des plans cadastraux	3,000
51	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments	41,600
52	Prélèvement sur les impôts au profit des communes (Crédit non limitatif.)	79,500
53	Expédition des rôles des contributions directes	2,200
54	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions (y compris un restant de 100 fr. d'un exercice antérieur). Apposition de scellés sur les appareils en repos	3,000

Articles.	LIBELLÉ.	Credits pour 1895.
55	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes. — Restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif)	30,000
56	Dépenses diverses	3,000
Section XIII. — Enregistrement et Domaines.		379,700
37	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration, indemnités fixes et déplacements des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux, y compris fr. 433,33 d'exercices antérieurs	50,700
58	Frais de route et de séjour	300
59	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif)	62,000
60	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs	8,000
61	Frais de poursuite et d'instance (les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables). (Crédit non limitatif)	4,200
62	Restitutions. (Crédit non limitatif)	1,700
63	Frais d'adjudication	6,000
64	Frais de vente de terrains domaniaux	2,500
65	Frais de surveillance des domaines; plantation et boiselements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines	7,500
66	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc. recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif)	1,000
67	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier	3,000
68	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine	1,000
Section XIV. — Douanes.		149,900
69	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché	32,400
70	Gratifications	11,700
71	Subside à la caisse de secours mutuels des employés de la douane	2,500
72	Loyers de locaux et menues dépenses	10,500
72bis	Recensement de la population en 1895; frais d'impression et indemnités aux agents	11,000
		68,100

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1895.
Section XV. — Caisse d'épargne.		
73	Caisse d'épargne	26,500
73bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	3,500
		30,000
Section XVI. — Pensions.		
74	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. (Credat non limitatif et sans distinction d'exercice)	497,000
75	Secours et subsides permanents: suppléments à des pensionnaires nécessiteux.	15,000
		512,000
Section XVII. — Travaux publics — administration.		
76	Traitements et frais de bureau du personnel	79,800
77	Frais de route et de séjour	14,500
78	Salaire des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et chemins de halage	89,900
79	Subside à la caisse de secours de divers cantonniers.	2,500
80	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris.	37,100
		223,800
Section XVIII. — Travaux publics — voirie.		
81	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y compris l'entretien de la voie et des trottoirs du viaduc sur la Pétrusse à Luxembourg	216,000
82	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	50,000
83	Mise en état et entretien des chemins repris par l'État	100,000
83bis	Redressement du chemin repris de Lorentzweiler à Blascheid	23,000
84	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement.	150,000
85	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843)	6,000
86	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	3,000
87	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos.	23,000
88	Chemins de fer; frais de surveillance, études, dépenses diverses qui s'y rattachent	38,300
88bis	Etablissement d'une halte à Mandernach.	p ^r mémoire

Articles.	L I B E L L E.	Crédits pour 1895.
89	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'État; pépinières et élagage d'arbres	15,000
90	Dépenses diverses et imprévues	500
	Section XIX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.	620,800
91	Château de Walferdange, entretien des bâtiments, jardins et dépendances.	10,000
92	Entretien du Palais grand-ducal; entretien, appropriation et réparation des autres bâtiments de l'État et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'État contre les risques de l'incendie.	120,000
92bis	Travaux d'entretien du palais épiscopal et installation de la conduite d'eau	3,000
93	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'État	30,000
94	Amenagement des bâtiments du Rham	10,000
95	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. — Fêtes publiques et illuminations	22,000
96	Entretien des monuments historiques et embellissements dans diverses parties du pays	10,000
96bis	Construction d'un musée national	p ^r memoire.
97	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos.	11,500
98	Dépenses diverses et imprévues	500
	Section XX. — Domaines de l'État à Luxembourg.	217,000
99	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	5,000
100	Travaux à faire sur le domaine de l'État provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg, y compris les dixièmes retenus en garantie	15,000
101	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie	20,000
	Section XXI. — Mines.	40,000
102	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau	22,800
103	Frais de voyage.	4,000
104	Cadastre du terrain minier de la zone concessible. Rectification et entretien de l'abornement et concessions éventuelles à delimitier. Dépenses diverses et imprévues	2,000
105	Frais de procès (sans distinction d'exercice)	10,000
	Section XXII. — Travaux communaux.	38,800
106	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale. Frais relatifs au contrôle des constructions communales	150,000

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1893.
107	Subsides ordinaires pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux et pour raccordements aux chemins de fer	50,000
108	Subsides extraordinaires du même chef.	150,000
109	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique	15,000
	Section XIII. — Dette publique.	365,000
110	Annuités et frais	500,000
111	Intérêts et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la caisse de l'Etat	7,300
112	Intérêts des consignations et dépôts. (Loi du 12 février 1872 et du 30 mai 1888.) (Crédit non limitatif.)	3,600
112bis	Acquisition de titres au porteur de fonds publics et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100,000
	Section XXIV. — Commissariats de district.	610,900
113	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires, traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale.	30,000
114	Frais de route et de séjour des commissaires	2,300
115	Subside à la caisse de retraite des secrétaires communaux constitués en association de secours mutuels.	5,000
	Section XXV. — Administration forestière.	37,500
116	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux et accessistes; frais de bureau et de tournée de l'inspecteur; indemnités fixes pour le contentieux forestier; dépenses forestières imprévues	23,500
117	Crédit pour l'établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 4562,40	20,000
118	Subside à la caisse de secours mutuels des gardes forestiers	2,500
	Section XXVI. — Service sanitaire.	46,000
119	Collège médical et médecins de canton	9,500
120	Acquisition des objets nécessaires pour les examens; frais de déplacement, visite des pharmaciens et frais de voyage et de séjour des membres du Collège médical non domiciliés à Luxembourg	3,000
121	Ecole d'accouchement. — Indemnités du personnel enseignant. Entretien des malades et des élèves. — Achat de trousse pour les élèves sortantes. — Dépenses diverses	11,500
122	Achat de médicaments antioptiques à l'usage des sages-femmes	2,000
123	Traitements et indemnités des vétérinaires.	16,100
124	Subsides à des sages-femmes.	9,000

Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1895.
125	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémie . . .	3,000
126	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc.	1,500
127	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygienique et subsides aux communes dans le même but, y compris un restant d'exercices antérieurs.	180,000
	Section XXVII. — Établissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-les-Bains	205,600
128	Mise en état du parc et de l'établissement	15,000
129	Frais d'exploitation	28,000
	Section XXVIII. — Postes, télégraphes et téléphones.	43,000
130	Traitements du personnel du service; indemnités des surnuméraires, des comptables et des aides-surveillants.	335,000
131	Indemnités à des agents et à des employés pour services extraordinaires; frais de remplacement d'employés et de facteurs malades. Indemnités à des agents du service ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique et téléphonique. Indemnités pour agences auxiliaires volontaires.	64,000
132	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	20,000
133	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplace- ment aux jours de repos	289,000
134	Loyer de locaux	17,500
135	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux; transport des dépêches et des colis	125,000
136	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphe et cartes postales; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville) et des bureaux ambulants et de relais	30,000
137	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste	4,000
138	Subside à la caisse de secours mutuels des employés des postes et télégraphes	2,500
139	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences.	24,000
140	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux.	1,100
141	Dépenses diverses et imprévues	1,000
142	Gros entretien, amélioration, création et extension des réseaux télégraphiques et téléphoniques; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exer- cice)	100,000
		4,013,400

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1895.
	Section XXIX. — Commission d'agriculture ; Service agricole.	
143	Commission d'agriculture.	2,500
144	Service agricole — traitements et frais de route et de séjour du personnel, frais de bureau, loyer de locaux et acquisition d'instruments	22,400
		24,700
	Section XXX. — Enseignement agricole.	
145	Ecole et station agricoles à Ettelbruck	38,000
146	Bourses d'études et subsides aux élèves de l'école agricole ; cours d'hiver au même établissement	8,000
147	Subsides pour études techniques à des écoles spéciales	7,000
148	Cours d'adultes et conférences agricoles.	10,000
		61,000
	Section XXXI. — Amélioration des races de chevaux et de bétail.	
149	Amélioration de la race des chevaux. (Crédit non limitatif.)	35,000
150	Amélioration des races bovine, porcine, ovine et caprine. (Crédit non limitatif.)	35,000
151	Indemnités à payer conformément à la loi du 3 octobre 1870 sur les épizooties. (Crédit non limitatif.)	4,000
		74,000
	Section XXXII. — Chemins d'exploitation. — Améliorations agricoles. Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.	
152	Credit pour construction de chemins d'exploitation, y compris les indemnités des employés occupés temporairement à ces travaux	150,000
153	Credit pour travaux d'améliorations agricoles	16,000
154	Credit pour grands travaux d'irrigation et d'assainissement, y compris les indemnités des employés temporaires occupés à ces derniers	15,000
155	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux ; indemnités accordées aux employés temporaires occupés à ces travaux ; y compris un restant de 3,400 fr. d'exercices antérieurs	45,000
		226,000
	Section XXXIII. — Subsides divers à l'agriculture.	
156	Subsides aux sociétés agricoles	60,000
156bis	Subside extraordinaire à la société royale agricole en vue de l'organisation d'une exposition à l'occasion du 50 ^e anniversaire de la fondation de la société	15,000
157	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture	40,000
		115,000
	Section XXXIV. — Viticulture.	
158	Commission de viticulture — indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque	2,000
159	Conférences viticoles	5,000

Article.	L I B E L L É.	Crédits pour 1893.
160	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture, notamment des sociétés viticoles (y compris la pépinière de Grevenmacher par 1000 fr.)	5,000
161	Exécution de la convention phylloxérique de Berne. — Dépenses en vue des mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra — études.	2,000
	Section XXXV.	14,000
162	Fondation Theisen à Givenich. — Subvention de l'Etat. (Loi du 3 avril 1893)	20,000
	Section XXXVI. — Commerce et industrie.	
163	Chambre de commerce	3,000
164	Commissariat de la Banque Internationale	6,000
165	Subsides divers dans l'intérêt du commerce et de l'industrie	30,000
	Section XXXVII. — Enseignement supérieur et moyen.	39,000
166	Alliance (gymnase et école industrielle et commerciale), gymnase de Dickirch et gymnase d'Lehternach — traitements et indemnités.	260,000
167	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses.	40,000
168	Honoraires des membres des jurys d'examen et autres frais. (Crédit non limitatif)	8,000
169	Bourses pour études universitaires et subsides pour études pédagogiques.	10,500
170	Subsides à des élèves indigents	2,500
	Section XXXVIII. — Enseignement primaire.	321,000
171	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire.	10,300
172	École normale — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses	37,800
173	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire : a) Subsides en faveur de l'instruction primaire en général 168,000 b) Part contributive de l'Etat dans la majoration du traitement communal du personnel enseignant en vertu de la loi du 6 juillet 1876 34,000 c) Subsides dans l'intérêt du remplacement d'instituteurs malades 3,000	205,000
174	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles : achat de livres et de matériel ; organisation de conférences pour les instituteurs.	80,000
175	Supplément de traitement pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité des lois des 6 juillet 1876 et 30 avril 1894 (sans distinction d'exercice)	136,000
176	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur	14,000

Articles.	L I B E L L E.	Crédits pour 1895.
177	Bourses d'études aux élèves-instituteurs	12,000
178	Bourses d'études aux élèves-institutrices	6,000
179	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves institutrices qui fréquentent l'École normale	2,000
180	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins	6,000
181	Subsides aux sociétés de secours mutuels formées par les instituteurs et institutrices	3,750
182	Institution des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel	10,000
183	Entretien des élèves du même établissement ; habillement, literie et matériel de classe	10,000
184	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques	5,000
185	Création d'une bibliothèque pédagogique	1,000
Section XXXIX. — Arts et Sciences.		568,850
186	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires	18,000
187	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg	5,000
188	Encouragements aux études industrielles et artistiques	8,000
189	Encouragements aux études professionnelles	10,000
190	Subside à la section historique de l'Institut	2,000
191	Subside extraordinaire à la même société	2,000
192	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach	2,000
193	Subside à la Société des sciences naturelles	1,500
194	Subside extraordinaire à la même Société pour la rémunération d'un conservateur des musées	1,500
195	Subside à la Société des sciences médicales	1,500
196	Subside à la Société botanique	500
197	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice)	750
198	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'État que des sociétés	1,500
		54,350
Section XL — Prisons et dépôt de mendicité.		
199	Traitements et émoluments fixes	60,000

Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1895.
200	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens; cantine (sans distinction d'exercice)	60,000
200bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	4,300
201	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention sans distinction d'exercice)	100,000
202	Prisons cantonales, maisons de passage — entretien des détenus	7,000
203	Menues dépenses	1,000
	Section XLI. Hospices centraux d'Ettelbruck et du Rham et orphelinat du Rham.	235,400
	<i>a) Hospice central d'Ettelbruck.</i>	
204	Traitements et émoluments fixes, y compris fr. 750, restant d'exercices antérieurs	35,000
205	Entretien des reclus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments etc.) habillement et traitement médical des gardiens	120,000
205bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	16,000
206	Menues dépenses	350
	<i>b) Hospice central et orphelinat du Rham.</i>	
207	Traitement et émoluments fixes	20,000
207bis	Id. — Restant de l'exercice 1893.	2,000
208	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.) traitement médical du personnel	100,000
208bis	Id. — Restant de l'exercice 1893.	5,300
209	Menues dépenses	1,000
	Section XLII. — Bienfaisance publique, secours et récompenses.	297,750
210	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique	50,000
210bis	Subside extraordinaire aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique	50,000
211	Subsides aux sociétés de secours mutuels; — frais de service de la commission supérieure d'encouragement.	22,500
212	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains	5,000
213	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou d'abattage de bétail; secours particuliers, etc.	30,000
214	Subsides aux communes du chef de rapatriement d'aliénés ou d'épileptiques indigents, ainsi que de leur séjour dans des établissements charitables de l'étranger (loi du 26 juin 1874) (sans distinction d'exercice)	6,000

Articles.	L I B E L L E.	Crédits pour 1893.
215	Remboursements aux communes ou établissements de bienfaisance de secours donnés à des nécessiteux étrangers ou à des indigents abandonnés	3,000
216	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers	1,600
217	Recompenses pour actes de dévouement	500
	Section XLIII. — Police générale et administrative.	168,600
218	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3. (Crédit non limitatif)	33,000
219	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif.)	33,000
220	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés	1,500
221	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtes d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1,000
222	Primes et dépenses diverses pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles	5,000
223	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux, y compris des restants d'exercices antérieurs	6,000
224	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances	50,000
225	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance	400
	Section XLIV.	129,900
226	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs	30,700
	Section XLV.	
227	Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi	50,000
	Total général	8,837,765
	CHAPITRE III.	
	Recettes et dépenses pour ordre.	
	(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)	
1	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avancés à la douane grand-ducale	150,000

Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1895.
2	Remboursement d'avances reçues par la caisse de l'État, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal	1,000,000
3	Postes. — Remboursements aux offices étrangers	150,000
4	Télégraphes. — Remboursements aux offices étrangers, frais d'expres et bons pour reponses payees — frais à avancer par les comptables	5,000
	Total	1,305,000

Arrêté grand-ducal du 16 février 1895, pour l'exécution de la loi du budget de l'exercice 1895.

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc ;

Vu la loi de ce jour, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1895 ;

Sur le rapport de Notre Gouvernement ;

Avons arrêté et arrêtons :

Les dispositions de Notre arrêté du 18 mars 1869, réglant l'exécution de la loi du budget pour 1869, sont applicables au budget des dépenses pour l'exercice 1895.

Château de Walferdange, le 16 février 1895.

ADOLPHE.

Les membres du Gouvernement,

EYSCHEN.
KIRPACH.
M. MONGENAST.

Arrêté du 14 février 1895, portant modification de la taxe de différents médicaments.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR ;

Revu l'arrêté du 31 mai 1890, portant fixation de la taxe des médicaments et autres préparations pharmaceutiques, ainsi que ceux des 14

Groß. Beschluß vom 16. Februar 1895, die Ausführung des Budgetgesetzes für's Jahr 1895 betreffend.

Wir **Adolph**, von Gottes Gnaden, Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben des Staates für 1895 betreffend ;

Auf den Bericht Unserer Regierung ;

Haben beschloffen und beschließen :

Die Bestimmungen Unseres Beschlusses vom 18. März 1869, über die Ausführung des Budgetgesetzes von 1869, sind auf das Ausgabenbudget des Dienstjahres 1895 anwendbar.

Schloß Walferdingen, den 16 Februar 1895.

Adolph.

Die Mitglieder der Regierung,

Eyschen.
Kirpach.
M. Mongenast.

Beschluß vom 14. Februar 1895, wodurch die Taxe verschiedener Arzneimittel abgeändert wird.

Der General-Director des Innern ;

Nach Einsicht des Beschlusses vom 31. Mai 1890, wodurch die Taxe der Medicamente und anderer pharmaceutischer Präparate festgesetzt, fo-

juin 1893 et 9 février 1894, portant modification de cette taxe ;

Vu l'art. 36 de l'ordonnance royale grand-ducale du 12 octobre 1841, sur l'organisation du service médical ;

Arrête :

Art. 1^{er}. A partir du 1^{er} mars prochain, les modifications suivantes sont apportées à la tarification désignée ci-dessus, à savoir :

		fr. ct.
Acidum boricum sub. pulv.	10 Gr.	» 10
	100 —	» 60
Balsamum Peruvianum . . .	1 —	» 10
	10 —	» 60
	100 —	5 00
Castoreum sub. pulv.	1 —	1 00
Sibiricum sub.		
pulv.	1 Decigr.	» 15
Flores Chamomillæ	10 Gr.	0 10
	100 —	» 80
	200 —	1 20
conc. et gr. m. pulv. . .	10 —	» 15
	100 —	1 00
Folia Menthæ pip. conc. et		
[gr. m. pulv.]	40 —	» 15

Art. 2. Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 14 février 1895.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Erratum. — Commission du phylloxéra.

L'arrêté ministériel du 29 janvier dernier (*Mémorial* du 9 février 1895) désigne erronement M. Koltz, inspecteur des eaux et forêts à Luxembourg, comme faisant partie avec MM. De Muser et de la Fontaine de la première série de sortie.

Le dit arrêté est à rectifier en ce sens que MM. De Muser, de la Fontaine et Stumper, garde-général à Grevenmacher, sont maintenus

wie der Beschlüsse vom 14. Juni 1893 und 9. Februar 1894, wodurch diese Lage abgeändert wird ;

Nach Einsicht des Art. 36 der Königl.-Größh. Verordnung vom 12. Oktober 1841, betreffend die Organisation des Medicinalwesens ;

Beschließt :

Art. 1. Vom 1. März künftig ab treten folgende Abänderungen in oben angeedeuteter Verkaufstaxe in Kraft, nämlich :

		fr. ct.
Folia Menthæ pip. conc. et		
[gr. m. pulv.]	100 Gr.	1 20
	200 —	2 00
	500 —	3 50
Glycerinum	40 —	» 10
	100 —	» 50
	200 —	» 75
	500 —	1 50
Pilocarpinum hydrochloric .	1 Centigr.	0 25
	1 Decigr.	2 00
Tinctura Castorei	10 Gr.	1 20
ætherea	40 —	1 20
Sibirici	1 —	» 15
Sibirici æther	1 —	» 15

Art. 2. Gegenwärtiger Beschluß soll ins *„Mémorial“* eingerückt werden.

Luxemburg, den 14. Februar 1895.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Berichtigung. -- Nebencommission.

Der ministerielle Beschluß vom 29. Januar letztbin (*Memorial* vom 9. Februar 1895) bezeichnet irrthümlich Hrn. Koltz, Inspektor der Gewässer und Forsten zu Luxemburg, in Verein mit den H^h. De Muser und de la Fontaine, als Mitglied der ersten Austrittsreihe.

Besagter Beschluß ist in dem Sinne zu berichtigen, daß die H^h. De Muser, de la Fontaine und Stumper, Oberförster zu Grevenmacher,

